

FO dénonce le refus du gouvernement de revaloriser les pensions de retraite en fonction de l'inflation réelle

Alors que le niveau de vie des retraités ne cesse de baisser depuis des décennies, les Français subissent de plein fouet les premiers effets d'une inflation historique : le pouvoir d'achat s'érode de plus en plus fortement, et le gouvernement ne compte que sur des effets d'annonce pour faire face aux inquiétudes et à la colère des retraités. La Première Ministre a annoncé une revalorisation de 4% des pensions de base de retraite au 1^{er} juillet 2022. Pour Force Ouvrière, cette revalorisation reste bien trop faible car en-deçà de l'augmentation du coût de la vie dont souffrent actuellement les retraités.

A titre indicatif, le Code de la Sécurité sociale (article L161-25) détaille les modalités de calcul pour la revalorisation annuelle, et dispose que celle-ci doit être effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Insee l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées. Pour une revalorisation au 1^{er} juillet, les chiffres de l'Insee de mai (avant-dernier mois) indiquent que les prix à la consommation augmenteraient de 5,2 % en mai 2022, après +4,8 % le mois précédent, soit un effet sur le pouvoir d'achat bien supérieur au 4% annoncés !

Pour FO, ce refus d'aligner la revalorisation des pensions sur l'inflation réelle, pénalise donc de fait les retraités. Non seulement cette valorisation est bien trop faible par rapport à la réalité de la hausse du coût de la vie, mais elle pénalisera d'autant plus les retraités que certains d'entre eux seront à nouveau victimes de l'effet de seuil de la CSG. Cette augmentation minimale des pensions sera en effet suffisante pour que certains voient leur taux de prélèvement augmenter ou bien qu'ils ne bénéficient plus de l'exonération pour les bas revenus. Avec cette mesure, il n'y aura donc pas de gagnants sur le pouvoir d'achat, mais probablement des perdants supplémentaires !

FO rappelle que depuis 2014, du fait de la sous-indexation et de l'augmentation des cotisations sociales, les pensions baissent en euros constants. Cette baisse s'est accélérée en 2018 et 2019 : les prix à la consommation ayant alors augmenté de 1,5 %, la pension brute moyenne tous régimes confondus des personnes déjà retraitées fin 2018 avait diminué, en un an, de 1,0 % en euros constants. Le décrochage par rapport au niveau de vie médian des actifs n'a cessé depuis, systématiquement dénoncé par FO qui réclame une indexation des retraites sur les salaires. FO regrette donc que le nouveau gouvernement ne prenne toujours pas le sujet du pouvoir d'achat des retraités au sérieux.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas

✉ @force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 09 juin 2022